



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2016 - DETAIL DU VOTE PAR RESOLUTION

Nombre de titres formant le capital	201 450 279
Nombre de titres ayant le droit de vote	197 369 704
Nombre de titres à vote simple	196 301 525
Nombre de titres à vote multiple	1 068 179
Nombre de voix	198 437 883

Nombre d'actionnaires présents ou représentés	53	52
Nombre de titres détenues par les actionnaires présents ou représentés	66 353 293	66 353 283
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents ou représentés	66 384 291	66 384 281
QUORUM	33,62%	33,62%

N°	Texte de la résolution	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%



A TITRE ORDINAIRE

1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 et quitus aux membres du CA	65 351 318	98,44%	1 017 932	1,53%	15 041	0,02%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016	66 251 318	99,80%	117 932	0,18%	15 041	0,02%
3	Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2016 - Imputation des pertes antérieures	66 251 617	99,80%	108 370	0,16%	24 304	0,04%
4	Approbation des conventions réglementées visées aux articles L225-38 et suivants	Quorum non atteint : 47 685 105 voix eclues					
5	Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire	66 253 160	99,80%	116 822	0,18%	14 309	0,02%
6	Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant	66 253 160	99,80%	116 822	0,18%	14 309	0,02%
7	Ratification de la nomination de Monsieur Frank E Dangeard en qualité de Censeur	66 225 738	99,76%	136 586	0,21%	21 967	0,03%
8	Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Chesnais en qualité d'administrateur	66 251 314	99,80%	118 668	0,18%	14 309	0,02%
9	Renouvellement du mandat de Monsieur Erick Euvrard en qualité d'administrateur	66 232 673	99,77%	117 922	0,18%	33 696	0,05%
10	Fixation du montant des jetons de présence	66 251 552	99,80%	118 430	0,18%	14 309	0,02%
11	Autorisation à la Société d'intervenir sur ses propres actions	66 244 030	99,79%	125 952	0,19%	14 309	0,02%

N°	Texte de la résolution	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%



A TITRE EXTRAORDINAIRE

12	Délégation de compétence au CA à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du DPS des actionnaires	66 252 404	99,80%	117 568	0,18%	14 309	0,02%
13	Délégation de compétence au CA à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du DPS des actionnaires par voie d'offre au public	63 543 323	95,72%	2 826 502	4,26%	14 456	0,02%
14	Délégation de compétence au CA aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société avec suppression du DPS des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise	63 565 030	95,75%	2 797 137	4,21%	22 114	0,03%
15	Autorisation à donner au CA en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 12 et 13 dans la limite de 15 % de l'émission initiale	66 250 630	99,80%	118 958	0,18%	14 693	0,02%
16	Délégation de compétence au CA à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une OPE	66 250 282	99,80%	119 453	0,18%	14 546	0,02%
17	Autorisation au CA d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	64 472 485	97,12%	1 897 487	2,86%	14 309	0,02%
18	Délégation de compétence consentie au CA à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 20 % du capital social par an avec suppression du DPS des actionnaires par une offre visée au paragraphe II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier	63 569 006	95,76%	2 800 729	4,22%	14 546	0,02%
19	Délégation de compétence à conférer au CA en vue de procéder à l'émission et à l'attribution de bons de souscription d'actions (les "BSA") donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 20 000 000 actions ordinaires cette limite devant s'appliquer globalement au nombre total de BSA dont l'octroi serait autorisé	48 698 280	73,36%	17 670 960	26,62%	15 041	0,02%
20	Suppression du DPS des actionnaires au titre de l'émission des BSA visées à la dix-neuvième résolution	48 704 301	73,37%	17 665 671	26,61%	14 309	0,02%
21	Plafond global des délégations	66 241 704	99,79%	128 031	0,19%	14 546	0,02%
22	Pouvoirs pour formalités	66 253 150	99,80%	116 822	0,18%	14 309	0,02%